

Sarlat, le 28 mars 2024

Les dispositions pour faciliter le stationnement à Sarlat

Le mois de mars marque la fin de la période de gratuité du stationnement sur les boulevards de ceinture du secteur sauvegardé et la place Salvador Allende.

Pour autant, la ville de Sarlat a pris depuis 2018, des dispositions facilitant le stationnement. L'objectif est de permettre à chacun de venir en centre-ville pour faire ses courses, pour accomplir ses démarches administratives ou pour se restaurer, de trouver une place rapidement favorisé par le stationnement rotatif.

Comment ?

1- **Chaque automobiliste bénéficie d'une heure gratuite par jour.** Il suffit de se rendre à l'horodateur, d'entrer sa plaque d'immatriculation, de sélectionner une heure de stationnement et d'imprimer le billet avant de le positionner sous son pare-brise.

2- **Le stationnement entre 13h et 14h est gratuit.** Attention, il est obligatoire d'enregistrer votre véhicule à l'horodateur pour en bénéficier (sauf rue de la République).

3- Une application mobile « Flowbird » permet de **faire les mêmes démarches que sur l'horodateur, mais depuis son smartphone.** Ainsi, on peut bénéficier de l'heure gratuite ou allonger sa durée de stationnement, par exemple. Avec ce dispositif, il n'y a plus besoin de ticket, les informations du véhicule sont directement transmises aux agents de police municipale, en charge du contrôle.

Bon à savoir :

- Les parkings des Cordeliers, de Desmouret, du Pignol, du Plantier... sont gratuits et à moins de 5 minutes du secteur sauvegardé.
- La ville de Sarlat a mis en place un régime de stationnement spécifique, réservé aux habitants résidant en secteur sauvegardé. La qualité de résident est limitée à un véhicule par foyer fiscal et doit-être renouvelée tous les ans auprès du service de Police Municipale.

Retrouvez les règles de stationnement et les bons plans en détail sur le site de la ville www.sarlat.fr/stationnement.